

COMMANDE DE VIDANGE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Demandeur : ☐ Propriétaire

☐ Locataire

A – Renseignements sur l'immeuble

NOM et Prénom du ou des propriétaires :

Adresse :

Code Postal : Commune :

B – Coordonnées du demandeur

NOM et Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

☎ Domicile :

☎ Travail/Portable :

Mail :

C – Coordonnées pour la facturation

NOM et Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Référence abonné :

☎ Domicile :

☎ Travail/Portable :

Mail :

D – Personne à contacter pour un rendez-vous sur site

NOM et Prénom :

Fonction :

Adresse :

Code Postal : Commune :

☎ Domicile : ☎ Travail/Portable :

Mail :

A noter : Nous vous contacterons afin de vous informer du jour prévu de la vidange, déterminé en fonction de notre planning sur la plage horaire suivante : 8h30 -> 15h00. Le principe de la vidange groupée est de regrouper les vidanges sur une journée voire 2 en fonction du nombre d'inscrits. Il vous faudra vous rendre disponible sur le jour fixé.

E – Observations techniques :

--

Conditions tarifaires et signature du demandeur au verso

F – Tarification du service

Tarifs fixés dans le contrat de délégation qui prend effet au 01/01/2026.

Prestation	Montant actualisé HT pour 2026	Montant TTC 2026 (TVA 10%)
Part fixe correspondant à l'entretien d'une fosse jusqu'à 3 mètres cubes (soit 3 000l) et situé à moins de 25 m du domaine public		
☐ Réalisée dans le cadre d'une campagne de vidanges groupées	189,52 €	208,47 €
☐ Réalisée dans le cadre d'une intervention ponctuelle	274,47 €	301,92 €
Plus-value par mètre cube supplémentaire au-delà de 3 mètres cubes	45,75 €	50,32 €
Plus-value par tranche de 10 mètres supplémentaires au-delà de 25 mètres entre l'installation et le domaine public	39,21 €	43,13 €
Dégagement provisoire des installations par le prestataire, dans la limite d'un recouvrement de 20 cm	117,63 €	129,39 €
Déplacement sans intervention dû à un accès non garanti aux installations	104,56 €	115,02 €

G – Informations importantes

L'entretien de l'assainissement non collectif est à prévoir tous les 4 ans environ, en fonction de la taille de l'installation et de son utilisation.

Si l'occupant n'est pas propriétaire de l'habitation, la vidange de l'assainissement non collectif est à la charge de l'occupant et non du propriétaire. Elle peut toutefois être à la charge du propriétaire avec possibilité pour celui-ci de répercuter cette redevance sur les charges locatives.

Le présent formulaire est à retourner dûment complété, daté et signé accompagné du règlement par chèque par courrier à l'adresse suivante :

C'Chartres Eau
13 rue Henri Poincaré
28000 Chartres
02.34.43.90.22

Dans le cadre d'une campagne groupée : votre demande est enregistrée afin de constituer une liste de volontaires suivant la cartographie présentée sur le site ainsi que les dates d'enregistrement et d'interventions par secteur que vous trouverez joints à ce courrier. **Merci de vous y référer avant toute inscription.**

Le tarif énoncé ci-dessus étant actualisé chaque année selon la formule prévue au contrat d'affermage, nous vous recommandons de respecter les dates prévues pour les inscriptions. En cas de non-respect, le tarif appliqué est susceptible d'être actualisé.

Dans le cadre d'une intervention ponctuelle : le prestataire intervient sous 48h suivant réception de la demande et du règlement par Cmeau.

La présence d'un représentant de l'occupant connaissant l'emplacement et les accès aux installations à vidanger est obligatoire lors du rendez-vous.

L'ensemble des équipements à entretenir doivent être accessible via les différents regards prévus à cet effet. En cas d'ouvrages enterrés ou scellés, ceux-ci seront préalablement dégagés ou rehaussés par l'utilisateur afin de permettre leur entretien par le prestataire. Si les ouvrages ne sont pas accessibles lors du rendez-vous avec le prestataire, Cmeau facturera leur dégagement ou un forfait de déplacement sans intervention.

La facture du service réalisé vous sera adressée par courrier à l'adresse de facturation renseignée au recto.

AUCUNE SOMME NE VOUS SERA DEMANDÉE PAR LE PRESTATAIRE EN DIRECT LORS DU RENDEZ-VOUS.

À l'issue de la prestation, le prestataire vous fera signer et vous remettra une copie de la fiche d'intervention qui permettra la prise en compte des prestations réellement exécutées.

Je soussigné,, agissant en tant que ☐ propriétaire, ☐ locataire, accepte les conditions de cette commande.

☐ J'atteste que mon habitation est achevée depuis plus de 2 ans et bénéficie ainsi d'un taux de TVA réduit.

J'ai bien noté que la remise en eau est à la charge du titulaire du contrat d'eau potable

Fait à

Signature du demandeur

Le

CALENDRIER 2026			
Mois	Inscription	intervention	
Janvier			
Février	NE		
Mars	NE		
Avril	SE	NE	
Mai	SE	NE	
Juin	SO	SE	
Juillet	SO	SE	
Août	NO	SO	
Septembre	NO	SO	
Octobre		NO	
Novembre		NO	
Décembre			
Secteur NO :	Secteur NE :	Secteur SE :	Secteur SO :
Amilly	Bouglainval	Allonnes	Barjouville
Bailleau-l'Évêque	Champhol	Berchères-les-Pierres	Boncé
Berchères-Saint-Germain	Champseru	Boisville la saint Père	Corancez
Briconville	Chartainvilliers	Denonville	Dammarie
Challet	Coltainville	Francourville	Ermenonville la Grande
Chartres	Gasville-Oisème	Gellainville	Fresnay le Comte
Chauffours	Houville-la-Branche	Moinville la Jeulin	La Bourdinière Saint Loup
Cintray	Jouy	Pézy	Meslay le vidame
Clévilliers	Maintenon	Prunay-le-Gillon	Meslay-le-Grenet
Dangers	Nogent-le-Phaye	Santeuil	Mignièrès
Fontenay-sur-Eure	Oinville sous Auneau	Sours	Morancez
Fresnay-le-Gilmert	Roinville	Theuville/Pézy	Sandarville
Le Coudray	Saint Léger des Aubées	Voise	Thivars
Lèves	Saint-Prest		Ver les Chartres
Lucé	Umpeau		Vitry en Beauce
Luisant			
Mainvilliers			
Mittainvilliers Verigny			
Nogent-sur-Eure			
Ollé			
Poisvilliers			
Saint-Aubin-des-Bois			
Saint-Georges-sur-Eure			